

PROGRAMME



La santé au travail : de quoi parle-t-on ?

- Définition (OMS, droit européen)
- Les impacts de la loi du 2 août 2021 et du PSST 2021 -2025 :
 - santé au travail et santé publique
 - santé au travail, prévention et QVCT
 - les nouvelles missions des SPST, nouveautés en matière de maintien dans l'emploi et de lutte contre la désinsertion professionnelle
 - les obligations de l'employeur
 - la prévention des accidents graves ou mortels
- Les enjeux autour de la santé au travail
- Santé au travail et RSE

La santé au travail dans le droit social

- Rappel de la réglementation :
 - l'obligation de résultat et les principes généraux de prévention
 - le rôle des différents acteurs de la santé au travail : l'employeur, les services de santé au travail, les partenaires sociaux, l'inspection du travail, la CARSAT...
 - les notions liées à la santé au travail : risques psychosociaux, Qualité de Vie au Travail, TMS, la notion de pénibilité au travail, conduites addictives...
- L'incidence sur le contrat de travail :
 - les cas de suspension du contrat et les obligations du salarié
 - le suivi médical du salarié : l'impact de la loi "Travail"
 - l'obligation de reclassement de l'employeur
 - le licenciement pour inaptitude et la prise d'acte de rupture

La santé au travail dans le droit de la sécurité sociale

- Rappel des notions de base :
 - la maladie et l'invalidité
 - l'accident du travail et la maladie professionnelle (point sur la réforme de la procédure d'instruction de 2019)
 - l'incapacité permanente
 - la rechute
 - le temps partiel thérapeutique
 - la guérison, la consolidation, la réadaptation fonctionnelle et/ou professionnelle
- Droits, obligations et indemnisation des assurés
- Conséquences pour l'employeur en matière de cotisation

La responsabilité des différents acteurs de la santé au travail

- Le risque civil : la faute inexcusable de l'employeur
- Le risque pénal

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

- *10 au 11 septembre 2024
- 02 au 03 décembre 2024
- *06 au 07 mars 2025
- 26 au 27 mai 2025
- 22 au 23 septembre 2025
- *15 au 16 décembre 2025

ESPACE DE FORMATION

• Paris-Montparnasse / *Distanciel

DURÉE

2 jours

1915 € ht

repas inclus

RÉF. DROI

OBJECTIF

Appréhender la place de la santé dans le droit du travail et le droit de la sécurité sociale et la responsabilité de l'employeur en matière de santé au travail

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître la réglementation en droit du travail et droit de la sécurité au travail sur le périmètre de la santé au travail
- Comprendre la notion d'obligation de résultat pesant sur l'employeur
- Maîtriser la réglementation en matière de santé au travail
- Acquérir la méthodologie pour faire de la santé au travail une priorité dans l'entreprise
- Identifier le suivi médical du salarié au regard de la loi travail

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, assistant RH, service du personnel
- Médecin du travail, infirmier(e) du travail
- Assistante sociale
- Responsable HSE QSE, chargé de prévention
- SST
- Préventeur, juriste

Décret du 27 décembre 2022

CETTE FORMATION FAIT PARTIE
DU PARCOURS SPÉCIFIQUE DE 240H
DES INFIRMIER(E)S EN SANTÉ AU TRAVAIL

Référent santé
au travail



INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





Formation animée par :
SANDRINE FERRAND

- Juriste en droit social
- Consultante en protection sociale du droit du travail
- Formatrice dans le domaine de la gestion des accidents de travail et des maladies professionnelles

«La santé au travail est un sujet d'actualité, un incontournable dans le monde de l'entreprise et l'avenir de la médecine professionnelle dans notre système français est en pleine mouvance. Je vous propose de faire un point sur ce sujet sous l'angle droit du travail mais aussi sous l'angle droit de la sécurité sociale et vous apporter les réponses concrètes à toutes vos questions, qu'elles soient organisationnelles, juridiques ou réglementaires.»

Sandrine FERRAND

Pré-requis : Aucun

LES + DE VOTRE FORMATION



VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur. Suite à la formation, vous avez accès à la validation de vos acquis en ligne.



VOTRE CONSULTANT

Votre consultante assure une formation vivante et interactive basée sur plus de 20 ans d'expérience en animation pédagogique. Elle cherche à stimuler les échanges entre, et avec les participants. Vous travaillerez sur des cas concrets organisés sous forme d'ateliers pratiques et d'analyse de vidéo.



VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S



HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.



ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



PLANS D'ACCES



Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr